

Bilan de l'année

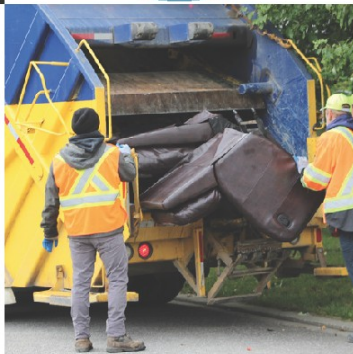


0



5

2



2



TABLE DES MATIÈRES

Le mot de la présidente	3
Mandat	4
Données sociodémographiques	4
Les services	5
La collecte à trois voies	5
A) Résidus domestiques	5
B) Matières recyclables	6
C) Matières organiques	7
L'impact de la collecte à trois voies	7
Les résidus domestiques dangereux	8
Les écocentres	10
Collecte de tubulures acériques	11
Le programme régional de vidange des installations septiques	12
Information, sensibilisation et éducation	13
Des outils de communication diversifiés	16
La Régie : un impact environnemental indéniable	18
Les résultats financiers	19

MOT DE LA PRÉSIDENTE



En 2025, un vent de changement a soufflé sur la Régie tant du côté de l'administration de l'organisme que du côté opérationnel.

Dans un premier temps, le directeur général de la Régie, monsieur Réjean Pion, a pris sa retraite à la fin du mois de juin, après avoir occupé ce poste pendant 17 ans. Pour lui succéder, le conseil d'administration de la Régie a procédé à l'embauche de madame Mélanie Paquin. Celle-ci a intégré l'équipe de la Régie au printemps 2025 afin de favoriser une transition harmonieuse et a pris la direction de l'organisation au début de l'été.

Les élections municipales de l'automne 2025 ont également modifié la composition du conseil d'administration de la Régie avec le remplacement de près de la moitié de ses membres. Dans la foulée, madame Louise Arpin, déléguée de la Municipalité de La Présentation, a été élue au poste de présidente et par monsieur Pierre Thériault, délégué de la Ville de Saint-Hyacinthe, a été élu au poste de vice-président. La Régie tient à remercier les délégués qui ont siégés à son conseil d'administration, pour certains pendant près de 20 ans, pour leur contribution au développement des réalisations de l'organisation. Elle félicite également les nouveaux représentants pour leur implication et leur volonté de contribuer à faire progresser la gestion des matières résiduelles sur leur territoire.

Changement majeur dans la manière d'aborder la gestion des matières recyclables, la modernisation de la collecte sélective est entrée en vigueur en janvier 2025. Dorénavant, les coûts liés à la gestion de ces matières n'incombent plus directement aux municipalités mais sont assumés par l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ), chef d'orchestre de ce nouveau mode de gestion. Comme le contrat de collecte des matières recyclables de la Régie ne venait à échéance qu'au 31 décembre 2025, cette année a permis d'effectuer la transition vers ce nouveau mode de gestion. Un appel d'offres qui tient compte des modalités imposées par ÉEQ a été rédigé et un nouveau contrat, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026, a été octroyé. Parallèlement, la Régie a revu ses communications pour les adapter aux nouvelles modalités de collectes.

Pour ce qui est des autres services, nous constatons une augmentation notable de la participation des citoyens tant aux collectes de résidus domestiques dangereux qu'aux écocentres, l'Équipe verte a diversifié ses activités en intégrant d'avantages d'événements publics à son calendrier et le besoin de communication ciblée s'est fait sentir. Ces constats permettront d'orienter les actions de la Régie afin de bonifier ses services et de les adapter aux mutations en cours dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Je vous invite à prendre connaissance du présent bilan qui, encore cette année, se révèle extrêmement positif. Il nous permet de réaffirmer notre fierté de contribuer à l'évolution de la saine gestion des matières résiduelles par notre leadership qui ne cesse de se faire sentir grâce à l'implication de tous les membres de notre équipe. Le succès de nos performances prend naissance dans chaque foyer grâce à l'engagement des citoyennes et citoyens de notre territoire. Il importe de toujours garder en tête que, dans chacun de vos foyers, vous constituez le premier centre de tri des matières résiduelles. À ce titre, chaque geste compte et on vous en remercie.

Louise Arpin

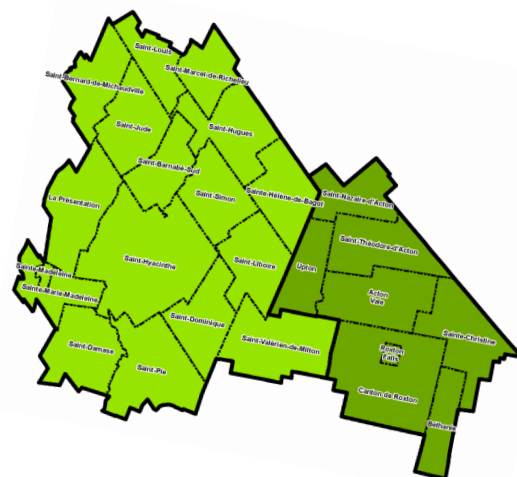
LE MANDAT

Créée en 1991, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a pour mandat d'assurer la gestion des matières résiduelles et des boues d'installations septiques générées sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Depuis sa constitution, l'ensemble de ses activités est réalisé dans le respect des principes du développement durable. Conséquemment, la gestion des matières résiduelles est effectuée en considérant le concept des **3RVE**, qui favorise dans l'ordre : la **R**éduction à la source, le **R**éemploi, le **R**ecyclage, la **V**alorisation et ultimement, l'**É**limination des seuls résidus ultimes, dans le respect du meilleur rapport qualité/prix pour les citoyens desservis et ultimement pour notre environnement.

Bien que les systèmes de récupération et les méthodes de tri évoluent au fil des ans, les actions de la Régie visent à **favoriser un tri à la source** des matières afin d'obtenir une qualité optimale des produits à mettre en marché via les filières de recyclage.

La Régie est également responsable, pour ses municipalités membres, de favoriser l'application des mesures contenues dans le plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, dont la version révisée est entrée en vigueur le 12 avril 2023. Les actions mentionnées dans les pages du présent bilan et, plus globalement la mission de la Régie, contribuent à l'atteinte de ces objectifs. Elle collabore régulièrement avec les MRC d'Acton et des Maskoutains en fournissant, sur demande, les informations qu'elle détient afin que celles-ci puissent assurer le suivi de la mise en oeuvre du PCGMR applicable sur leur territoire.



LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

DESSERTE	RÉSIDUS DOMESTIQUES	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES ORGANIQUES
Unités d'occupation résidentielles et chalets	51 961	51 961	42 230
Édifices municipaux et écoles	136	195	85
Industries, commerces et institutions (ICI)	563	1 066	487
Installations septiques		10 204	
Population desservie	110 763	⇒	25 municipalités

LES SERVICES

LA COLLECTE À TROIS VOIES

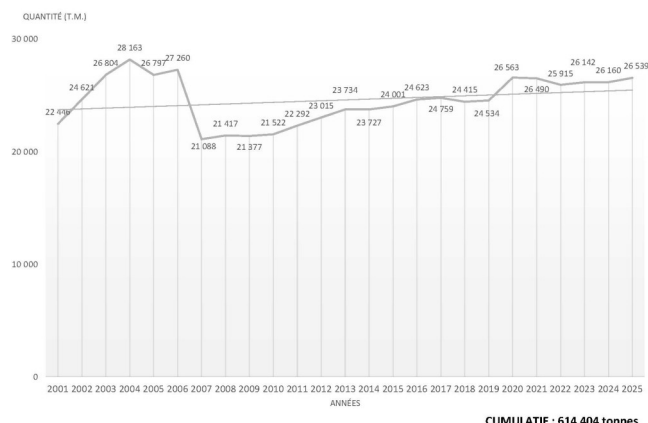
Implantée en 2007, la collecte à trois voies comprend la collecte des **résidus domestiques** et des **matières recyclables** (2 voies depuis 1997) ainsi que la collecte des **matières organiques** (3^{ème} voie). Le service offert aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie se détaille comme suit :

Services	5 logements et moins + ICI	6 logements et plus	Chalets (mai à octobre)
 Matières organiques Bac brun de 240 l.	40 collectes / an		26 collectes / an
 Matières recyclables Bac vert/bleu de 240 ou 360 l.	26 collecte / an		13 collectes / an
 Résidus domestiques Bac gris de 240 ou 360 l.	26 collecte / an	52 collectes / an	13 collectes / an

Les pages qui suivent présentent les résultats de l'année 2025.

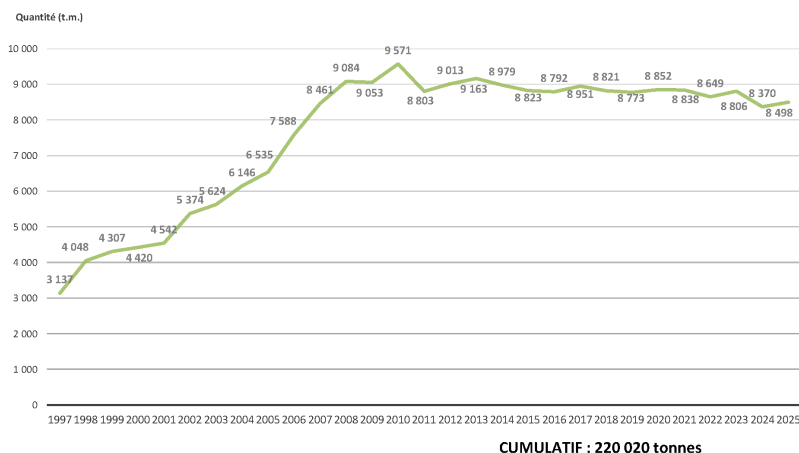
A) Résidus domestiques

Malgré un accroissement de la population du territoire desservi de 3%, la quantité de résidus domestiques éliminés en 2025 totalise **26 359 tonnes** par rapport à 26 160 tonnes en 2024, soit une légère hausse de 1,4 %. Si on calcule le volume généré par unité d'occupation desservi, on obtient 503 tonnes par unité d'occupation, soit à peu près le volume enfouis avant la pandémie (501 t/u. o. en 2019). Le graphique ci-contre démontre bien l'effet positif de l'implantation de la collecte à trois voies sur la quantité de résidus enfouis annuellement. Exception faite du contexte particulier des années 2020 et 2021, nous remarquons, depuis 2007, une hausse graduelle des quantités qui suit visiblement l'augmentation de la population desservie.



B) Matières recyclables

En 2025, le service de collecte sélective a permis de récupérer un total de **8 498 tonnes** de matières recyclables, comparativement à 8 370 tonnes en 2024. On remarque depuis une dizaine d'années, que les quantités de matières recyclables récupérées semblent relativement stables, ce



qui peut s'expliquer par des changements dans la composition des matières qui sont déposées dans le bac de récupération. La substitution de nombreux contenants de verre par des contenants de plastique, les emballages de type « TetraPack » et la transition des médias écrits vers les médias numériques ont pu contribuer à une réduction du poids des matières récupérées mais pas nécessairement du volume de celles-ci.

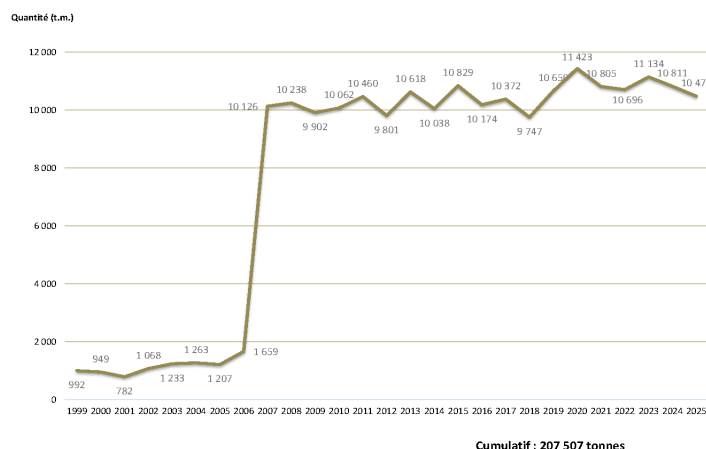
Avec la modernisation de la collecte sélective, en place depuis 1^{er} janvier 2025, l'organisme Éco Entreprise Québec (ÉEQ), responsable de la collecte sélective des matières recyclables sur l'ensemble du territoire québécois, a pour objectif, entre autre, d'uniformiser la collecte sélective dans toutes les régions. L'ajout de nouvelles matières fait partie de cette stratégie. À la lecture des données comparatives 2024-2025, on remarque une légère hausse des quantités récupérées en 2025. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions sur la réussite du projet de modernisation, on peut penser que ces 130 tonnes supplémentaires pourraient être liées à l'ajout de ces nouvelles matières.

Afin que la transition vers ce nouveau modèle de gestion se fasse de façon harmonieuse et que les services rendus soient conformes aux nouvelles normes, la Régie entretient une collaboration étroite avec les divers intervenants d'ÉEQ.



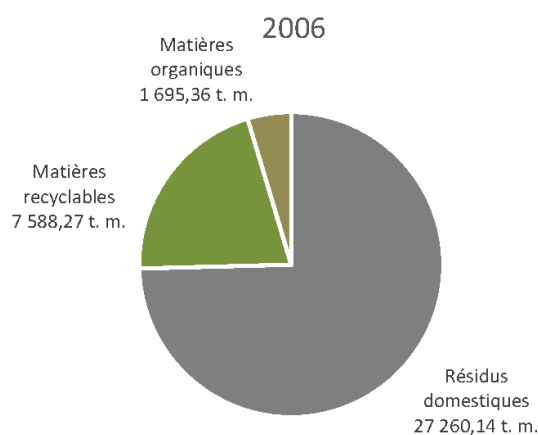
C) Matières organiques

La collecte des matières organiques a permis de récupérer **10 470 tonnes** de résidus organiques en 2025, comparativement à 10 811 tonnes en 2024. Comme pour les autres matières, on remarque une certaine stabilité au niveau des quantités recueillies depuis l'implantation de la collecte à trois voies. Inévitablement, les performances de cette collecte sont largement tributaires des conditions météorologiques, puisqu'un été sec, comme celui de 2025, favorisera une diminution des quantités de matières, alors qu'un été pluvieux produira l'effet inverse.

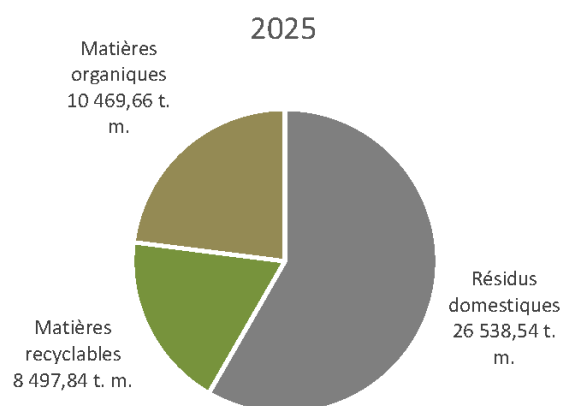


L'IMPACT DE LA COLLECTE À TROIS VOIES

Comme nous l'avons mentionné à de nombreuses reprises au cours des années, la mise en place de la collecte à trois voies en 2007, laquelle comprend la collecte des résidus domestiques, des matières recyclables et des matières organiques a radicalement changé les habitudes de tri des citoyens et permis de détourner de l'enfouissement plus de 40 % des matières résiduelles résidentielles collectées porte-à-porte.



Taux de diversion 2006 : 25,4 %



Taux de diversion 2025 : 41,7 %

LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

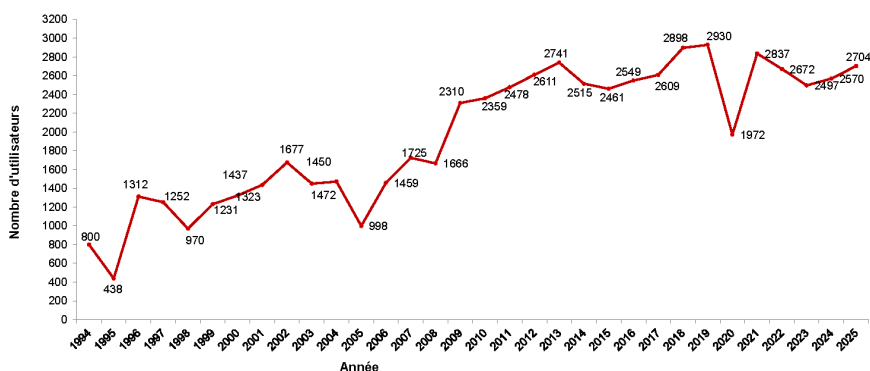


La Régie organise annuellement quatre collectes de résidus domestiques dangereux afin que tous les citoyens de ses municipalités membres puissent disposer de ces résidus de façon sécuritaire.

Dans un souci de desservir équitablement l'ensemble du territoire, de favoriser l'accessibilité pour tous les citoyens des municipalités membres et d'effectuer ces collectes de façon efficace et sécuritaire, la Régie applique un mode de récupération par collecte itinérante. Cette décentralisation des points de collecte favorise une participation accrue des citoyens. Une première collecte se déroule au mois de mai à Saint-Hyacinthe alors que trois autres collectes ont lieu au mois de septembre à Saint-Hyacinthe, Saint-Jude et Acton Vale. Ce service est offert gratuitement et exclusivement aux citoyens des municipalités membres de la Régie pour leur permettre de détourner ces résidus dangereux de l'enfouissement. La Régie organise également, en parallèle, une collecte de résidus électronique en collaboration avec l'organisme ARPE-Québec.

Participation

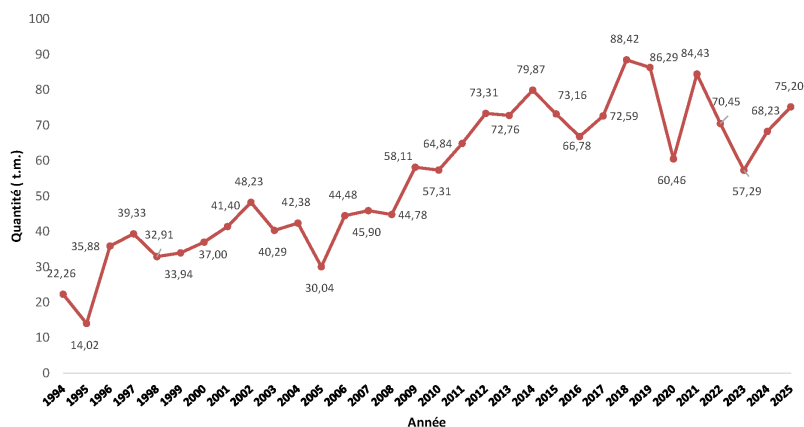
Lorsqu'on analyse le graphique ci-contre, on constate qu'après un léger creux en 2023, la participation des citoyens à l'ensemble des collectes a recommencé à augmenter. En 2025, **2 704 citoyens** se sont prévalus de ce service.



Il est à noter que le site choisi pour la collecte à Acton Vale commence à être à pleine capacité et ne peut accueillir plus d'utilisateurs. Il sera opportun, lors du prochain contrat, d'évaluer la possibilité d'utiliser un nouveau site ou l'augmentation de la plage horaire de cette collecte afin de réduire les temps d'attente et permettre d'accueillir un plus grand nombre de véhicules.

Quantités

En 2025, les collectes de la Régie ont permis de détourner plus de **75,20 tonnes** de RDD de l'enfouissement, soit une moyenne 27 kg/participant, signe évident de la conscientisation environnementale de la population.



2005 : aucun carton d'information distribué à l'automne

2020 : annulation de la collecte de mai

2023 : aucune collecte de résidus électroniques



L'analyse des résultats des collectes de résidus domestiques dangereux de l'année 2025 confirme encore une fois la pertinence et la nécessité de tenir ces événements annuels, puisque les citoyens des municipalités membres y participent de façon importante. Comme on peut le constater, les collectes de RDD sont bien ancrées dans les habitudes des citoyens et elles contribuent grandement à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Afin de favoriser la participation des citoyens, un carton d'information annonçant les collectes de résidus domestiques dangereux est distribué, par la poste, à l'ensemble des ménages du territoire de la Régie. En plus de mentionner les dates et les lieux de collecte, ce pamphlet rappelle l'importance de bien gérer certains produits extrêmement nocifs pour l'environnement et présente la liste des principaux produits acceptés lors de ces événements.



Collecte de mai à Saint-Hyacinthe : trois zones de déchargement sont prévues pour accueillir les utilisateurs.

LES ÉCOCENTRES

Depuis leur implantation en 1994, les écocentres de la Régie constituent une alternative pour les citoyens des municipalités membres qui souhaitent disposer de divers résidus dans le respect de l'environnement (encombrants, résidus de construction, matériel électronique et informatique, pneus, métaux, agrégats etc.). Ces sites sont en opération chaque fin de semaine, de la mi-avril à la fin du mois de novembre et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie. L'achalandage global a atteint de nouveaux sommets en 2025 avec **26 003 véhicules** qui se sont présentés à l'un ou l'autre des écocentres, le site de Saint-Hyacinthe ayant notamment connu une hausse d'utilisation de 7 %. En moyenne chaque véhicule contenait 131 kg de matières diverses qui ont majoritairement été détournées de l'enfouissement et valorisées.

Participation et quantités récupérées



	2022	2023	2024	2025
Site de Saint-Hyacinthe				
Nombre d'utilisateurs	13 780	16 471	17 515	18 819
Nombre de jours d'opération	99	99	99	99
Moyenne par jour	139	166	177	190
Quantités (tonnes métriques)	2 028,40	2 181,24	2 292,91	2 327,68
Taux de valorisation	82 %	83 %	78 %	82 %
Site d'Acton Vale				
Nombre d'utilisateurs	6 627	7 197	7 354	7 184
Nombre de jours d'opération	66	66	66	66
Moyenne par jour	100	109	111	108
Quantités (tonnes métriques)	931,12	1 029,87	1 158,84	1 083,26
Taux de valorisation	77 %	77 %	78 %	76 %
Nombre total d'utilisateurs	20 407	23 668	24 869	26 003
Quantités totales (tonnes métriques)	2 959,52	3 211,11	3 451,75	3 413,94
Taux global de valorisation	80 %	81 %	78 %	80 %

Collecte de tubulures acéricoles

En surplus des activités régulières des écocentres et pour une troisième année, deux journées de collectes de tubulures acéricoles ont été organisées, aux écocentres de la Régie, afin d'y accueillir les citoyens qui résident sur le territoire ou qui y possèdent des érablières.

- ◇ Le 21 octobre à l'écocentre de Saint-Hyacinthe;
- ◇ Le 22 octobre à l'écocentre d'Acton Vale.



	2022	2024	2025
Bassin de producteurs acéricoles *	205	230	245
Nombre d'entreprises acéricoles participantes	20	32	18
Participation (%)	9,75%	14 %	7,3 %

* Selon la liste fournie par les Producteurs et productrices acéricoles de la Montérégie-Est

Lors de cet événement, deux employés de la Régie assurent la coordination de la collecte à chacun des sites, selon les modalités en vigueur aux écocentres. Ils sont également responsables de la gestion des conteneurs, lorsque ceux-ci sont pleins.

Les dépenses liées à la location des conteneurs, au transport, au recyclage et à la diffusion de l'événement sont prises en charge par AgriRÉCUP. La Régie, pour sa part, assume les salaires et charges sociales des employés assignés à cet événement. Les données comparatives de ces collectes sont présentées au tableau ci-contre.

Une contribution financière provenant d'AgriRÉCUP réduit partiellement le fardeau financier de la Régie lié à la tenue de cet événement. Cependant, étant donné la faible participation et le fait que les charges d'exploitation ne sont pas entièrement couvertes par l'organisme désigné dans le cadre du programme de récupération des tubulures acéricoles, la Régie n'envisage pas, actuellement, de maintenir cette collecte ponctuelle.



LE PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Implanté en 2011, ce programme coordonne et assure la vidange périodique des quelques 10 500 installations septiques situées sur le territoire de la Régie, conformément à la loi.

En plus d'assurer le respect des lois et des règlements applicables, du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains et, indirectement, d'exercer une certaine forme de surveillance de l'état général des installations septiques situées sur le territoire des municipalités membres, ce programme favorise une saine gestion des boues générées sur le territoire de la Régie et leur mise en valeur. La totalité des boues recueillies sont transportées dans un site autorisé par le MELCCFP afin d'y être valorisées et retournées à la terre sous forme de fertilisant.

Le PRVIS rencontre largement ses objectifs :

- | | |
|---|------------------------------|
| ◆ 5 289 vidanges effectuées en 2025 | ☞ 68 069 depuis 2011 |
| ◆ 16 380 tonnes de boues vidangées en 2025 | ☞ 236 327 tonnes depuis 2011 |
| ◆ 828 tonnes de matière fertilisante générées en 2025 | ☞ 11 881 tonnes depuis 2011 |

Dès son implantation, la Régie a fait le choix judicieux de miser sur le contact direct avec les citoyens visés par le programme et les résultats sont au rendez-vous. La structure de coordination et la stratégie de communication personnalisée ont favorisé l'acceptabilité sociale et ont contribué au succès de ce service.



À titre d'exemple, le taux de déplacements inutiles, qui s'élevait à 20 % lors de la première année du programme, n'a été que de 2 % en 2025 et ce malgré le fait qu'une grève du service postal, à l'automne 2025, soit venu perturber l'envoi des lettres de rendez-vous. Pour rejoindre les citoyens des dernières municipalités prévues au calendrier de vidange, en plus de faire appel à un service privé de messagerie, la Régie a pu compter sur la collaboration des municipalités touchées qui ont diffusée

l'information par l'entremise de leurs réseaux sociaux et infolettres.

La Régie a également initié un processus de mise à jour des dossiers à la fin du mois de mai 2025, lequel se poursuivra jusqu'en mai 2027. L'objectif de cet exercice est de confirmer les coordonnées postales et téléphoniques des citoyens afin de pouvoir facilement les rejoindre et coordonner les

INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Soucieuse de favoriser l'atteinte des objectifs fixés dans le PCGMR, la Régie priorise la tenue d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. C'est pourquoi elle a créé, en 2018, un programme permanent de sensibilisation visant à favoriser une meilleure compréhension des enjeux environnementaux liés à la gestion des matières résiduelles. Ce programme s'articule principalement autour de trois volets :

Volet scolaire : Des ateliers éducatifs sont offerts, sans frais, dans les écoles situées dans les MRC d'Acton et des Maskoutains. Tous ces ateliers visent à sensibiliser nos adultes de demain à l'importance de mieux gérer leurs matières résiduelles. Ils prennent la forme de présentations visuelles dynamiques et de jeux, adaptés à l'âge et au niveau d'apprentissage de chaque groupe. Une progression des concepts transmis en fonction du cycle scolaire permet aux enfants de mieux comprendre l'importance de bien gérer leurs matières résiduelles et de partager ces informations avec les membres de leur famille.

Afin de rejoindre la clientèle des niveaux secondaires, des mini-ateliers, des kiosques d'information ainsi que des activités d'analyse du contenu des poubelles de l'école sont proposés. La Régie en est à la phase exploratoire de ce volet dont le but est, en bout de ligne, de développer un programme éducatif attrayant pour ce groupe d'âge. Divers types d'ateliers sont testés afin de rallier le plus grand nombre de jeunes possible vers un objectif commun, soit la saine gestion de leurs matières résiduelles.



Années	Primaire			Secondaire		
	Nombre d'écoles	Nombre de classes visitées	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre de classes visitées	Nombre d'élèves
2016	11	45	858	1	3	84
2017	17	114	2 125	1	Toutes	1 930 ¹
2018	19	93	1 911	2	21	567
2019	25	114	2 359	---	---	---
2020 ²	6	10	210	---	---	---
2021	1	2	16	---	---	---
2022	17	47	921	---	---	---
2023	6	12	203	---	---	---
2024	28	102	2 027	2	3	44
2025	21	86	1 642	1	7	189

¹ En 2017, les 1930 élèves de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme (PHD) ont participé à des conférences présentées à l'occasion de l'implantation du service de collecte à trois voies dans leur établissement.

² En 2020, 37 ateliers étaient prévus entre les mois de janvier et de juin. De ceux-ci, 10 ateliers ont été réalisés entre le 7 janvier et le 11 mars, la pandémie ayant forcé l'annulation des autres activités de la saison.

Volet sociocommunautaire : La Régie offre également, aux groupes et organismes situés sur son territoire, la possibilité de bénéficier de conférences visant à favoriser l'adoption de comportements écoresponsables à l'égard de la saine gestion des matières résiduelles. Ce volet peut également prendre la forme de kiosques d'information lors d'événements publics. En 2025, une dizaine d'ateliers/conférences ont permis de rencontrer les citoyens dans divers milieux (RPA, bibliothèque, service d'intégration des nouveaux arrivants, ...).



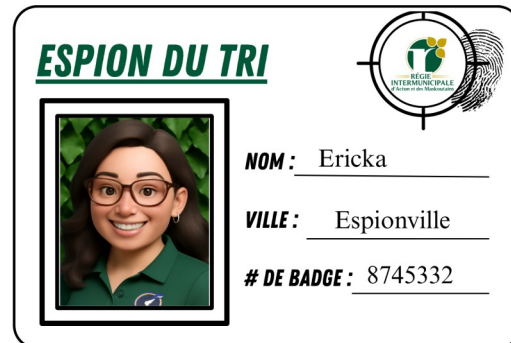
Volet industries, commerces et institutions (ICI) : Un support est offert aux gestionnaires d'entreprises, sous forme d'accompagnement, afin de favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles générées dans le cadre de leurs opérations. Les recommandations découlant de cet exercice constituent souvent des outils pour amorcer une réflexion et une amélioration des processus liés à la gestion de ces matières. La Régie accompagne aussi les gestionnaires lors du processus de formation des employés afin de faciliter l'intégration des changements souhaités. En 2025, une dizaine d'industries ont contacté la Régie, principalement pour offrir de la formation aux employés dans le cadre de leur programmes de gestions de matières résiduelles.

Depuis la fin de la pandémie et la reprise de ces activités, ces deux volets sont en progression.

Année	Nombre d'ateliers ou de rencontres de formation
2022	5
2023	3
2024	13
2025	17

La Régie offre finalement un service de référence ne nécessitant pas de déplacements in situ pour les ICI ou les organismes qui en font la demande, par téléphone ou par courriel. Ces communications bilatérales avec les ICI permettent d'orienter les organisations vers de meilleures modalités de gestions de leurs matières résiduelles. En complément, une infolettre, sur inscription, est transmise aux personnes qui en font la demande

L'ÉQUIPE VERTE : En complément des volets scolaires et sociocommunautaires, l'Équipe verte de la Régie a un mandat de sensibilisation orienté principalement vers la clientèle des camps de jour des municipalités membres. À l'été 2025, avec leur thématique des « Espions du tri », les agentes de sensibilisation invitaient les participants à suivre la formation de la Régie et à compléter des missions de tri afin d'obtenir, eux aussi, leur badge officiel d'espion du tri. L'initiation au tri dans les bacs bruns, verts/bleus et noirs étaient présentés aux plus jeunes et à cela s'ajoutaient les matières collectées dans les écocentres et les collectes de résidus domestiques dangereux, pour les participants plus vieux.



L'été 2025 correspond également au retour de l'Équipe verte dans les événements municipaux. En effet, il a été possible de concilier l'horaire des agentes de sensibilisation afin qu'elles puissent participer à quelques événements tenus dans les municipalités, ce qui a permis de sensibiliser de nombreux citoyens à la collecte à trois voies. Cette présence a été l'occasion de présenter les nouveautés liées à la modernisation de la collecte sélective, notamment les changements apportés aux types de matières acceptées dorénavant, c'est-à-dire les contenants, emballages et imprimés. Cependant, des restrictions tant au niveau du calendrier d'activité que des ressources humaines ne permettent pas d'ajouter plus d'événements. Une réflexion a été amorcée afin d'étirer la période d'activité de l'Équipe verte et de prévoir l'embauche d'un ou deux agents de sensibilisation supplémentaires.

Progression annuelle des statistiques							
Année	Camps de jour				Événements municipaux		
	Nombre de municipalités	Nombre	Ateliers offerts	Participants	Nombre de municipalités	Nombre d'événements	Participants
2016	21	20	55	1 039	8	11	n. d.
2017	23	26	69	1 415	4	4	100
2018	22	28	64	1 300	9	9	720
2019	14	18	63	985	5	6	270
2023	8	13	44	600	1	1	200
2024	22	24	74	1 152	0	0	0
2025	20	22	58	861	6	10	502

En 2025, la disponibilité des membres de l'Équipe a permis la prolongation de son mandat de sensibilisation dans les événements automnaux, selon la même formule. Un kiosque a, entre autres, été tenu lors de l'Expo-Champs, à Saint-Liboire, permettant non seulement la sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles mais également d'informer les agriculteurs du territoire à propos de la récupération des plastiques agricoles. A cela s'est ajouté la sensibilisation des citoyens lors des collectes de RDD de la Régie et divers événements publics, dont un marché de Noël. Forte de cette expérience, la Régie explorera, en 2026, la possibilité de prolonger la période d'activité de l'Équipe verte afin d'aller à la rencontre des citoyens dans le cadre de plus d'événements publics.

Une nouvelle expérience a été tentée à l'été 2025. Depuis sa création, en plus du volet animation, l'Équipe verte avait pour mandat de faire de l'observation du contenu des bacs roulants pour vérifier la participation des citoyens aux diverses collectes et détecter les principaux problèmes de tri des matières. Cependant, le nombre d'ateliers étant en augmentation, le temps disponible pour cette activité diminuait. Une approche plus dynamique a donc été testée afin de rejoindre les citoyens. Lorsqu'aucun atelier n'était à l'horaire, les agents de sensibilisation faisaient du porte-à-porte dans la municipalités où ils se trouvaient afin de discuter avec les gens au sujet de leur connaissance en gestion des matières résiduelles et les services offerts par la Régie. Au total, cette activité s'est déroulée dans 7 municipalités et 389 propriétés ont été visitées. L'Équipe verte a ainsi pu discuter avec 30 % des citoyens visés. Lorsque personne n'était à la maison, un pamphlet d'information était laissé à cette propriété.

Bien que l'observation de bacs ne puisse être totalement abandonnée, cette pratique permettant de cibler des problématique spécifiques, la communication directe avec le citoyen semble un meilleur vecteur pour sensibiliser les gens. De plus, dans le cadre de sa collaboration avec ÉEQ, un plan de réduction de la contamination doit être mis en place et la sensibilisation citoyenne est souvent la mesure la plus efficace pour avoir des résultats concrets. En conséquence, la Régie prévoit privilégier cette méthode d'éducation de la population tout en conservant le volet d'observation pour la raison exposée ci-haut.

Important!

Mythe ou réalité?

Mythe Les piles peuvent exploser lorsque jetées dans les bacs.

Réalité Cette batterie a explosé dans un des camions de collecte des déchets. L'explosion a mis le feu aux matières entourant la batterie. Pour éviter ces incidents et disposer de vos piles correctement, consultez le site d'appel à recycler.

Mythe Il n'est pas dangereux de mettre des produits chimiques dans la poubelle.

Réalité Les produits chimiques sont dangereux. Un contenant de chlore mal fermé, déposé dans le bac à déchets, a libéré des vapeurs et de la poudre de chlore lorsqu'un employé de la collecte a soulevé le couvercle pour le vider. L'inhalation de ces vapeurs et de la poudre a provoqué des brûlures aux voies respiratoires de l'employé, qui a dû être hospitalisé. Pour éviter ces incidents et disposer de vos produits correctement, consultez le site de la Régie.

MÉMO-ENVIRO

Chers citoyens,

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, l'Équipe verte de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains vous invite à conserver ce document et à vous y référer, car il constitue une ressource essentielle en matière de tri.

Contenants

Emballages

Depuis le 1er janvier 2025, davantage de matières résiduelles sont acceptées dans le bac de récupération.

Imprimés

Astuces de récupération

- Séparer et rincer les matières avant de les déposer en vrac dans le bac
- Rassembler les sacs et les pellicules de plastique en un sac de sacs
- Recycler le papier d'aluminium, même un peu sale, en faisant une boulette
- Défaire et plier les boîtes de carton

400 774-2260
DES QUESTIONS?
www.rimn.quebec

Résidus alimentaires

Papiers/cartons très sales

Résidus verts

Aucun sac de plastique, même compostable.

Astuces de compostage

- Pour éviter l'apparition de vers blancs, envelopper les résidus dans du papier journal ou un sac en papier et placer le bac à l'ombre
- Pour éviter les odeurs, saupoudrer du bicarbonate de soude dans le bac ou congeler les résidus jusqu'au jour de la collecte
- L'hiver, utiliser un grand sac en papier à l'intérieur du bac pour éviter que les résidus collent aux parois

Collecte de résidus domestiques dangereux

Pour connaître les dates des collectes, scannez le code QR.

Autres collectes

Recycleflo
Angoules et tires Remorquants
contenant du mercure

Consignation
Carnegie

Cartouches Mira
Cartouches d'imprimantes

Appel à recycler
Piles

Saghu
Huiles usagées

Écopeinture
Peinture

Recycler mes électroniques
Équipements électroniques

Agrirecup
Produits agricoles

Le saviez-vous?

Certaines matières ne sont pas acceptées à la collecte des gros rebuts. Pour découvrir les matières qui sont admissibles, consultez notre site Internet.

Pour éviter des frais de déplacement inutile ou pour toutes questions en lien avec la vidange des fosses septiques, consultez notre site Internet.

DES OUTILS DE COMMUNICATION DIVERSIFIÉS

Afin de soutenir l'intérêt de la population à l'égard des bonnes méthodes de gestion des matières résiduelles et de l'utilisation optimale des services disponibles sur le territoire, la Régie a développé de nombreux moyens de communication qui contribuent au succès des divers services offerts. La disparition du Publisac, au printemps 2024, a obligé la Régie à revoir le mode de distribution de ses principaux outils de communication. Les adaptations nécessaires ont été effectuées afin de s'assurer que les publications de la Régie parviennent aux clientèles concernées. À la lumière des résultats constatés dans le présent bilan, on constate que la stratégie de distribution adoptée a été concluante.

-  Un **bulletin d'information** mentionnant l'ensemble des services de la Régie pour l'année 2025 a été publié, au printemps 2025, sous forme de cahier spécial dans les journaux Le Clairon de Saint-Hyacinthe et La Pensée de Bagot. En plus d'y décrire les nombreux services offerts aux citoyens par la Régie, cet outil de communication permet de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux de l'heure en abordant des sujets d'actualité liés à la gestion des matières résiduelles.
-  Le **calendrier de la collecte à trois voies** a été entièrement revu et un **aide-mémoire** a été ajouté afin de regrouper l'information sur les différents services de gestion des matières résiduelles dans un seul outil. Sa publication a également pris la forme d'un cahier spécial dans les journaux locaux.
-  Des **affiches** relatives à la gestion des matières résiduelles sont mises à la disposition des municipalités membres pour être diffusées sur leurs babillards ou leurs réseaux sociaux. Développées pour simplifier les messages de sensibilisation, ces affiches s'ajoutent à l'offre globale d'outils de sensibilisation. Elles sont disponibles sur le site Internet de la Régie et peuvent être utilisées par les citoyens, les entreprises ou les organismes souhaitant faire la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles.
-  Le **site Internet** de la Régie est mis à jour régulièrement. Il demeure une référence de choix pour obtenir des informations concernant l'organisme, sa structure, ses services. Accessible par ordinateur, tablette ou téléphone intelligent, cet outil de communication est visité par plus de 4 300 utilisateurs à chaque mois.



Élément essentiel du succès de sa stratégie de communication, le personnel de la Régie est accessible en tout temps, sur les heures d'affaires, afin de répondre aux requêtes des citoyens, que celles-ci traitent des services disponibles, de la qualité des collectes, de l'entretien des équipements ou simplement de la gestion de leurs matières résiduelles. En 2025, plus de 4 000 requêtes ont été reçues et traitées par le personnel administratif de la Régie.

LA RÉGIE : UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL INDÉNIABLE

Depuis sa création, la Régie est devenue un modèle reconnu pour la qualité de la gestion des matières résiduelles générées sur son territoire et ce, aux meilleures conditions possibles. Le tableau ci-dessous présente la progression des quantités de matières valorisées au fur et à mesure de l'implantation des nombreux services de la Régie.

	2001		2007		2011		2025	
	Premier contrat incluant les résidus domestiques, les matières recyclables et les résidus verts		Implantation de la collecte à trois voies (bacs bruns)		Implantation du programme régional de vidange des installations septiques			
Population (personnes)	80 094		92 158		93 275		110 763	
	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)
Résidus domestiques		22 446		21 088		22 292		26 359
Matières organiques	841		10 126		10 460		10 470	
Matières recyclables	4 542		8 461		8 803		8 498	
Écocentres	389	754	1 439	1 487	1 636	1 698	2 719	692
Résidus domestiques dangereux	40	1	44	2	65		75	
Boues d'installations septiques	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	14 640		16 380	
Sous-total	6 652	23 201	20 007	22 575	35 604	23 990	38 142	27 051
Total	29 853		42 645		59 594		65 193	
kg/habitant	373*		468*		639		589	

*Avant l'instauration du programme régional de vidange des installations septiques, aucune donnée n'est disponible quant à la disposition des boues.

Sur le territoire de la Régie, près de 60 % des matières résiduelles d'origine résidentielle ou provenant d'ICI assimilables à la collecte résidentielle sont détournées de l'enfouissement. Lors du contrat de 2001, la portion valorisée des matières résiduelles ne représentait que 83 kg/habitant. En 2025, cette proportion est de 344 kg/habitant. On remarque également une réduction des quantités générées par habitants. De plus, les quantités de matières valorisées sont significativement plus importantes que celles enfouies.

Les efforts déployés par la Régie ainsi que les services développés pour répondre aux engagements inscrits dans le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains ont porté fruit.

LES RÉSULTATS FINANCIERS

Les faits saillants des états financiers de la Régie pour l'année 2025 sont présentés ci-dessous alors que les résultats financiers détaillés le sont à la page suivante.

- ♦ L'année 2025 marque un changement majeur dans la gestion financière relative aux matières recyclables. Avec la modernisation de la collecte sélective, l'organisme Éco Entreprises Québec est désormais responsable de la collecte, du transport, du traitement et de la fourniture des contenants de collecte sur l'ensemble du territoire québécois. En conséquence, ÉEQ assume la quasi-totalité des dépenses de cette collecte. Cependant, pour cette année de transition, afin de ne pas se trouver en défaut de paiement face à l'entrepreneur responsable de la collecte du fait des délais de remboursement prévus dans l'entente signée avec Éco Entreprise Québec, la Régie a facturé à ses municipalité membres, les trois premiers mois de l'année, selon la fréquence habituelle et la réglementation applicable. Lorsque le processus de remboursement trimestriel sera rodé et que les retards de paiement seront chose du passé, ces montants seront retournés aux municipalités membres en fonction des sommes payées par chacune d'elles. En conséquence, à la fin de l'année financière 2025, la Régie a créé un excédent affecté pour la gestion des matières recyclables, afin de conserver ces sommes distinctement de l'excédent non affecté tout en assurant le paiement des sommes dues à l'entrepreneur pendant cette période de transition.
 - ♦ Le poste « Autres revenus » comprend les revenus provenant de la vente des métaux récupérés aux écocentres et la compensation relative à la récupération des appareils électroniques à titre de point de dépôt officiel de l'organisme ARPE-Québec. Ces deux items sont tributaires du prix de vente fixé par les fournisseurs de services et des quantités récupérées aux écocentres, lesquelles ont connus une légère hausse en 2025. On y retrouve aussi les revenus d'intérêts bancaires, lesquels dépendent du contexte économique canadien. La baisse des taux d'intérêts au cours de l'année ont eu une incidence à la baisse sur les revenus d'intérêts.
 - ♦ Il faut également noter que le départ à la retraite du directeur général et l'embauche d'une nouvelle ressource ont eu un impact sur les dépenses d'administration. Cependant, des sommes avaient été prévues au budget 2025 afin d'assurer un processus d'intégration et une transition harmonieuse au sein de l'organisme.
 - ♦ Finalement on observe une baisse des coûts d'opération des écocentres. En 2025, afin de maintenir la qualité du service offert aux citoyens tout en contrôlant les coûts d'opération, un suivi mensuel plus rigoureux des statistiques d'opération a été institué. Des rencontres d'équipe entre la direction et les employés, directement sur le terrain, afin de rendre compte mensuellement des résultats obtenus ont également été effectuées. Cette nouvelle méthode de travail a permis de réduire le nombre de conteneurs qui ont transité à l'un ou l'autre des site en 2025, malgré la hausse globale de l'achalandage.
-

Résultats comparatifs	2025	2024
REVENUS		
Quote-part	1 020 000 \$	990 000 \$
Collecte, transport et élimination des résidus domestiques	5 225 537 \$	5 093 432 \$
Collecte, transport et traitement des matières recyclables	(1 590 010 \$)	869 587 \$
Collecte, transport et valorisation des matières organiques	2 670 967 \$	2 685 104 \$
Écocentres	315 000 \$	325 000 \$
Programme régional de vidange des installations septiques	1 227 006	1 197 119 \$
Compensation pour la collecte sélective (provenant d'Éco Entreprises Québec)	3 590 967	0 \$
Compensation pour la collecte sélective (provenant de RECYC-QUÉBEC)	2 218 687	2 363 372 \$
Autres revenus	115 897	169 021 \$
TOTAL DES REVENUS	<u>14 794 051 \$</u>	<u>13 692 635 \$</u>
DÉPENSES		
Administration générale	602 605 \$	512 863 \$
Activités de communication	28 528 \$	22 770 \$
Collecte, transport et élimination des résidus domestiques	5 225 571 \$	5 057 477 \$
Collecte, transport et traitement des matières recyclables	3 483 713 \$	3 220 890 \$
Collecte, transport et valorisation des matières organiques	2 671 081 \$	2 676 467 \$
Résidus domestiques dangereux	205 854 \$	197 124 \$
Écocentres	670 458 \$	697 062 \$
Programme régional de vidange des installations septiques	1 226 425 \$	1 182 682 \$
Immobilisations	2 094 \$	0 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>14 116 329 \$</u>	<u>13 567 335 \$</u>
Surplus affectés au budget	215 000 \$	155 000 \$
EXCÉDENT	<u>892 722 \$</u>	<u>280 300 \$</u>

Même si les coûts reliée à la collecte sélective des matières recyclables sont à la charge d'ÉEQ depuis le 1er janvier 2025, l'organisme a annoncé le versement d'un montant de **compensation pour la collecte sélective de 2 218 687 \$** pour l'année 2025. Au moment de produire le présent bilan, une somme totalisant 1 331 212 \$ a déjà été versée aux municipalités membres de la Régie. Le dernier remboursement est prévu pour janvier 2027.